



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-41
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2022-38 du 25 août 2022
portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes
de l'arrondissement d'ALBERTVILLE**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;

Vu la demande de modification d'emplacement du bureau de vote unique présentée par le maire de Rognaix le 26 août 2022;

Considérant que la salle de la Mairie dans laquelle sera déplacé à titre permanent le bureau de vote unique, remplit les conditions de libre accès et de complète information des électeurs ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Dans les communes non divisées en plusieurs bureaux de vote, le périmètre géographique du bureau de vote unique est l'ensemble du territoire de la commune, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, il est affecté à chaque bureau de vote ainsi localisé un périmètre géographique, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Tels qu'ils sont ainsi fixés, les bureaux de vote servent pour toute élection qui se déroulera dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

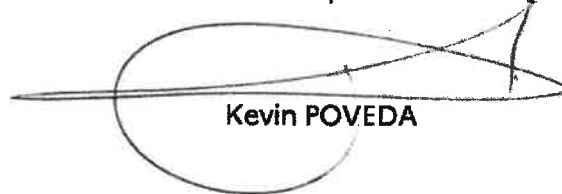
Article 4 :

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie, le Sous-préfet d'Albertville et le maire de la commune de Rognaix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Savoie et affiché immédiatement à la mairie concernée et devant chaque bureau de vote.

Chambéry, le 31 Août 2022

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne,



Kevin POVEDA